



Notr'Canard

Bulletin d'information de la Confrérie St Hubert du Grand-Val

Nr 105, avril 2016

Chers amis de la Confrérie St Hubert du Grand-Val,

L'équilibre agro-sylvico-cynégétique ... une entrée en matière très scientifique pour Notr'Canard. Ce mot composé semble abstrait pour beaucoup, mais il reflète exactement la trilogie des soucis de notre époque quant à l'impact qu'ont les animaux sauvages sur les propriétés des agriculteurs (dégâts aux cultures) et ceux des forestiers (dégâts aux forêts). Trois éléments qu'il s'agit de mettre en un juste équilibre. Un quatrième élément "perturbateur" vient rendre la chose encore plus complexe: la pression des activités humaines de loisirs dans l'espace naturel.

Par la chasse nous contribuons de manière déterminante à assurer les bases vitales du gibier et nous travaillons activement à gérer cet équilibre. Nous garantissons une exploitation durable du gibier. Par la chasse, nous préservons la diversité des espèces et leurs habitats et nous protégeons les espèces menacées.

Mais la réussite dans son ensemble n'est possible qu'avec une collaboration étroite entre tous les acteurs et utilisateurs de nature: les chasseurs, les forestiers, les agriculteurs, les adeptes du tourisme et des loisirs d'extérieur, les organisations de protection ainsi que les autorités.

Qui de mieux pour présenter ce fameux équilibre? Le Chef de la section "Faune sauvage et biodiversité en forêt" de l'OFEV nous en parle.

Bonne lecture de l'entretien avec le Dr Reinhard Schnidrig!

Votre Président, René Kaenzig

Interview avec Reinhard Schnidrig

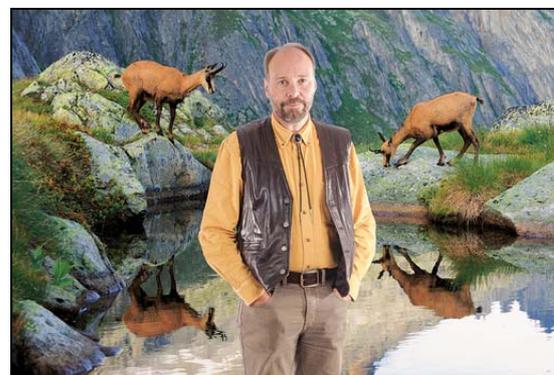
par Hansjakob Baumgartner



Interview avec le Chef de la section *Faune sauvage et biodiversité en forêt* mis à disposition par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et publié dans l'édition 1/2016 de la revue *environnement*.

"Il nous faut une large alliance pour les animaux sauvages"

Dans sa thèse de biologie animale, *Reinhard Schnidrig* s'est penché sur l'impact exercé par les activités de loisir dans les *Alpes* sur les chamois. Ses travaux ont servi de base à l'établissement de zones de tranquillité. Sa passion de la faune sauvage et son goût pour le plein air sont à l'origine de sa vocation de chercheur. Son activité actuelle implique hélas qu'il passe plus de temps au bureau qu'à l'extérieur... sauf pendant la période de la chasse.



Monsieur *Schnidrig*, connaissez-vous le nom de *Johann Coaz*?

Bien sûr. *Johann Coaz* était un grand personnage. Originaire des *Grisons*, il était forestier, géologue, alpiniste. En 1875, déjà septuagénaire, il devint le premier inspecteur fédéral des forêts et de la chasse, et resta en fonction jusqu'à l'âge de 92 ans. Son activité coïncida avec la crise de la biodiversité du XIX^{ème} siècle.

Prochain Stamm !

Mardi, 26 avril 2016
20:00 heures

Confrérie St Hubert du Grand-Val

st-hubert-du-grand-val@bluewin.ch
<http://www.st-hubert-du-grand-val.org>
CH-2746 Crémines, Suisse





Une crise de la biodiversité? La nature n'était-elle pas intacte à l'époque?

Pas du tout. Les forêts avaient été défrichées à grande échelle et le pacage avait éclairci ce qui restait. Des crues désastreuses s'ensuivirent. Et les ongulés sauvages n'avaient plus qu'un habitat diminué et dégradé.

De plus, du temps de la *République helvétique*, la Suisse avait aboli le droit de chasse féodal sans pour autant instaurer des règles efficaces pour une chasse populaire durable. Cerfs, chevreuils, bouquetins et sangliers furent ainsi exterminés et il ne restait que de faibles effectifs de chamois.

N'ayant plus de proies naturelles, les grands prédateurs durent se rabattre sur les animaux de rente, ce qui accentua la haine des montagnards à leur égard. Ils finirent donc par disparaître à leur tour.

Et que fit Johann Coaz?

Il mit en œuvre la première loi forestière, entrée en vigueur en 1876. Cette loi mettait fin à la surexploitation. Elle marqua un tournant dans le développement de la forêt, et l'habitat de la faune sauvage s'améliora. La première loi fédérale sur la chasse entra en vigueur presque en même temps.

Quels furent les effets de cette loi?

Elle réduisit considérablement la pression exercée par la chasse grâce à quelques mesures simples: définition de périodes de protection, interdiction de tirer des femelles chamois suivies de leurs chevreux. Dans le cas du chevreuil et du cerf, toutes les femelles étaient désormais protégées.

La loi instaura en outre des districts francs fédéraux dans lesquels le gibier était entièrement à l'abri. Les territoires choisis comptaient des populations résiduelles de chamois et n'éveillaient la convoitise de personne. C'est pourquoi nous possédons toujours un réseau de sites de protection de la faune plus ou moins intacts qui sont d'une grande valeur naturelle. Pour surveiller ces districts francs, la *Confédération* engagea des gardes-chasses.

Le problème fut-il résolu?

Les résultats ne se firent pas attendre. Les effectifs de chamois se rétablirent, le chevreuil et le cerf revinrent et se multiplièrent, le bouquetin fut réintroduit.

Manquaient encore les grands prédateurs: le lynx, l'ours et le loup.

Exact. La loi sur la chasse faisait la distinction entre espèces utiles et nuisibles. Les animaux utiles étaient les bienvenus, les autres ne méritaient aucun ménagement. Il ne serait venu à l'idée à personne de protéger l'ours, le loup, le lynx, la loutre ou le héron cendré. Au contraire, leur extermination était encouragée par des primes.

À long terme, cette première loi sur la chasse eut pourtant aussi des effets positifs pour les grands prédateurs. Vers la fin du XX^{ème} siècle, les effectifs d'ongulés avaient atteint un niveau record. Ils excédaient même parfois les capacités de leur habitat: en *Engadine*, des centaines de cerfs mouraient de faim quand l'hiver était rude. Les proies ne manquaient donc plus, les conditions écologiques étaient remplies pour la réintroduction du lynx et le retour naturel du loup.

Comment l'opinion avait-elle évolué à ce propos?

L'opposition utile/nuisible se maintint dans les esprits jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. La loi révisée sur la chasse de 1962 en témoigne encore. Mais dans les années 60 et 70, l'attitude envers la faune se mit à changer. L'air empesté, les cours d'eau mousseux avaient révélé la pollution au grand jour, et l'idée de protéger la nature fit son chemin. Cette nouvelle approche reconnaissait à chaque animal une valeur propre, et rendait caduque la classification rigide observée jusque-là. Des conventions internationales furent adoptées, à commencer par la *Convention de Ramsar*, en 1971, qui visait à protéger les habitats des oiseaux d'eau. La Suisse y prit une part active. Le WWF avait été fondé dix ans plus tôt. Ce nouveau contexte amena la société à accepter davantage les grands prédateurs.



Les premiers lynx furent lâchés dans le pays en 1971.

Alors qu'un tiers des espèces animales indigènes sont plus ou moins fortement menacées de nos jours, certains mammifères (ongulés, grands prédateurs, castor) se défendent fort bien. À quoi cela tient-il?

Mis à part l'utilisation intensive du paysage agricole et l'état du réseau hydrographique, l'habitat de la faune sauvage a évolué de manière favorable, surtout en forêt. La mosaïque de bois et de pâturages qui caractérise la Suisse d'aujourd'hui, notamment dans les *Préalpes*, les *Alpes* et le *Jura*, est idéale pour le chevreuil, le cerf, le chamois et le bouquetin. Les grands prédateurs, quant à eux, profitent de l'abondance du gibier. Et des animaux comme le castor, dont l'extermination était due uniquement à une persécution directe, bénéficient des règles de protections fixées pour la chasse. Les espèces spécialisées dépendant d'habitats déterminés et celles qui sont liées au paysage rural traditionnel de plaine – comme le lièvre commun – ont par contre du mal à subsister.

Les animaux dont les effectifs se sont stabilisés sont maintenant perçus surtout comme problème: c'est le revers de la médaille. Passez-vous votre temps à gérer les conflits?

Mon travail comporte divers mandats: celui de protéger et de favoriser les espèces qui en ont besoin; celui de définir l'utilisation de la faune, et particulièrement sa chasse, de manière durable; et aussi celui de chercher une solution pragmatique lorsque des animaux dérangent la population, causent des dommages aux forêts, aux cultures, aux infrastructures ou, dans le cas des grands prédateurs, au petit bétail. C'est surtout de ce dernier aspect dont le public est conscient, d'autant que la solution consiste parfois à tuer certains individus.

Parlons d'un aspect moins connu de votre activité. Où doit-on intervenir en priorité pour protéger la faune sauvage et ses habitats?

De nombreux animaux souffrent de l'utilisation généralisée de la nature pour les loisirs. Ils ont de moins en moins d'espaces de repli. L'hiver, la faune doit mobiliser toutes ses forces pour survivre. Certaines espèces économisent leur énergie en bougeant le moins possible. Si les bêtes sont sans cesse dérangées, elles s'épuisent vite.

Et que peut-on faire pour l'éviter?

Nous devons définir des espaces réservés à la faune, dont l'accès est interdit ou limité à des itinéraires balisés. Nous progressons beaucoup dans ce domaine actuellement. De nouvelles zones de tranquillité sont mises en place chaque année. Des instructions garantissent l'usage approprié de cet instrument, en assurant la délimitation de ces zones au bon endroit ou en réduisant le passage d'itinéraires de ski de randonnée dans les grands sites de protection.

Il est important aussi de sensibiliser les sportifs. Souvent, ils ne réalisent pas qu'ils traversent l'habitat d'animaux sauvages et les perturbent, car ils les rencontrent rarement. La campagne "Respecter, c'est protéger" que nous avons lancée avec le *Club Alpin Suisse* (CAS) diffuse en quelques phrases simples les règles à observer pour pratiquer les sports de neige tout en ménageant la nature.

Le message passe-t-il?

Oui. La campagne a été évaluée à plusieurs reprises. Il en ressort que la plupart des intéressés connaissent ces règles et sont disposés à s'y plier – un résultat confirmé par les enquêtes menées auprès des gardes-faunes. En outre, les responsables régionaux sont toujours plus nombreux à soutenir notre action, dans le tourisme aussi. Les gérants de remontées mécaniques participent à la délimitation des zones de tranquillité et vérifient que les skieurs ne s'y aventurent pas.

De quelles espèces de mammifères et d'oiseaux votre section doit-elle s'occuper plus spécialement?

Il y a celles qui subissent les conséquences de l'évolution du paysage, comme le



vanneau huppé ou le lièvre commun, qui ont pratiquement disparu du paysage ouvert du Plateau parce que leurs habitats font l'objet d'une agriculture intensive. Ou certaines espèces des milieux aquatiques, comme la loutre, qui amorce son retour en Suisse. Nous devons veiller à ce qu'elle puisse y rester.

Nos rivières endiguées et exploitées pour la production d'électricité ont-elles encore assez de poissons à lui offrir? Que peut-on faire pour renforcer les peuplements piscicoles?

Il s'est avéré qu'un soutien spécifique était nécessaire pour quelques 50 espèces d'oiseaux. Les instruments existants – sites protégés, compensation écologique dans l'agriculture, interdiction de chasser – ne suffisent pas à assurer leur survie chez nous. Nous élaborons donc des plans d'action conçus expressément pour chacune d'entre elles. Le grand tétras, par exemple, affectionne les forêts calmes et entretenues de manière adéquate. Le chevalier guignette dépend de bancs de gravier au bord des rivières où il peut nicher sans être dérangé. Quant au pic mar, il a besoin de chênaies pour vivre.

Et nous devons aussi nous occuper des espèces pour la conservation desquelles la Suisse endosse une responsabilité particulière.

Une responsabilité?

Selon un principe reconnu par la communauté internationale, chaque pays doit s'occuper en priorité des espèces dont les noyaux de répartition se situent sur son territoire, et préserver leurs habitats. En Suisse, il s'agit principalement d'oiseaux de montagne comme l'accenteur alpin ou la niverolle alpine. Certaines de ces espèces sont assez répandues chez nous. À nous de garantir qu'il en restera ainsi.

Le lynx entre aussi dans cette catégorie. La Suisse abrite deux populations, l'une dans les Alpes et l'autre dans le Jura. L'animal se porte assez bien, si bien même qu'il donne régulièrement lieu à des discussions. Mais il ne colonise pas encore tous les habitats appropriés du pays, et encore moins les Alpes entières.

Or il faut que le lynx occupe tout l'arc alpin. Sinon, ses effectifs ne seront jamais assez importants pour assurer son existence à long terme. Nous devons assumer notre responsabilité et favoriser son expansion par transferts d'animaux.

Il y a peu de chances que vous occupiez encore vos fonctions à 92 ans comme Johann Coaz, mais il vous reste quand même quelques années. À quoi voudriez-vous les employer?

Nos rapports avec la faune sauvage restent marqués par des conflits qui opposent les différents milieux – chasse, protection de la nature, protection du paysage, économie forestière, agriculture, loisir ... J'aimerais contribuer à éliminer ces antagonismes inutiles et improductifs. C'est une large alliance pour les animaux qu'il nous faut. Car en fin de compte, nous avons bien tous le même but: des habitats diversifiés dans un beau paysage, abritant une flore et une faune variées, et des effectifs de gibier stables qui puissent être utilisés durablement là où il est judicieux de le faire.

Affaire à faire ... et à suivre

par René Kaenzig



J'aurai chassé et préparé la venaison de ma propre quête. J'aurai apprêté, cuisiné et fumé de beaux morceaux de viande. J'aurai tanné des peaux de gibier et mis en valeur leurs trophées. J'aurai même taquiné mon instinct de survie ... et bien d'autres choses encore. Mais il me manque encore quelques éléments pour compléter notre histoire originelle de chasseurs.

Alors je me prépare à ma prochaine réalisation ... (affaire à suivre) ...